



Politique concernant la violence et l'intimidation

École primaire des Trois-Sources

Saint-Basile

2018-2019

Politique concernant la violence et l'intimidation à l'école des Trois-Sources

Déclaration d'intention

Les intervenants scolaires ont la responsabilité de s'engager à fournir un environnement sécuritaire, accueillant et respectueux afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de tous.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à l'école des Trois-Sources. Les actes d'agression ont des répercussions fâcheuses sur les individus, le climat et le système scolaire.

Lorsque des actes de violence et d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne (manquements mineurs et manquements majeurs) surviennent, les élèves doivent le signaler et savoir que ces incidents seront immédiatement et efficacement traités. Les intervenants encouragent la dénonciation de tout incident car chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger.

La violence et l'intimidation : inacceptable

Comportements violents : toutes manifestations de force (de forme verbale, écrite, physique, sociale, psychologique, électronique ou sexuelle) exercées intentionnellement, directement ou indirectement, par un individu ou un groupe, et ayant pour effet de léser, de blesser, ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : paroles ou comportements intentionnels, utilisés par une ou plusieurs personnes de manière répétitive et malveillante, dans le but de blesser, de causer de la peur, de la détresse ou de faire rejeter une personne du reste d'un groupe.

L'intimidation est une forme de violence qui se distingue par les critères suivants :

- ✓ Celui ou ceux qui agressent ont un avantage sur la victime (par exemple, il est plus grand, plus fort, plus vieux, plus populaire ou sont plus nombreux).
- ✓ Il est difficile pour celui qui se fait intimider de se défendre.
- ✓ Ces situations se répètent.

La violence peut prendre plusieurs formes et les manifestations s'échelonnent sur un continuum de léger à grave.

L'intimidation physique. Ex : pousser, frapper, donner des coups de pieds, pousser, cracher, battre, enfermer dans un local, voler ou briser des biens.

L'intimidation verbale. Ex : insulter, faire des plaisanteries blessantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier ou menacer l'autre.

L'intimidation sociale. Ex : ignorer volontairement l'autre ou s'éloigner physiquement de lui, l'exclure du groupe, répandre des rumeurs méchantes sur lui, amener d'autres élèves à le rejeter ou à ne pas lui parler, le regarder de façon méprisante.

L'intimidation électronique. Ex : envoyer des courriels, des messages textuels ou des photos par téléphone pour menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler ses secrets, exclure du groupe, nuire à une réputation ou briser une amitié.

Sexuelle. Ex : provoquer des contacts sexuels non désirés, faire des gestes de nature sexuelle, émettre des commentaires sexuels abusifs, répandre des rumeurs sur le comportement sexuel ou l'orientation sexuelle de la victime, traiter l'autre de « gay », « fif », lesbienne ou autres.

Pourquoi est-il important de prévenir et traiter l'intimidation ?

L'intimidation consolide l'adoption de relations interpersonnelles reposant sur la dominance et la violence. Personne ne mérite d'être victime d'intimidation. Tout le monde a le droit d'être traité avec respect. L'école a la responsabilité de répondre promptement et efficacement en mettant fin à l'intimidation.

Objectif : Contrer la violence et l'intimidation

L'objectif principal de la politique concernant la violence et l'intimidation vise à ce que tout le personnel, les élèves, les parents et les partenaires prennent connaissance de celle-ci afin de savoir que la violence et l'intimidation ne sont pas tolérées et seront efficacement gérées en affichant une position claire et connue de tous. De plus, cette politique a pour but d'élaborer des procédures bien définies afin de signaler la violence et l'intimidation pour nous permettre d'agir contre celle-ci et y mettre fin.

Stratégies de prévention :

- ✓ Activités variées de sensibilisation sur la violence et l'intimidation dans les classes.
- ✓ Implantation du programme « Vers le pacifique ».
- ✓ Surveillance constante et bienveillante auprès des élèves.
- ✓ Identification des élèves à risque lors des récréations.
- ✓ Disponibilité d'un document d'informations sur la violence et l'intimidation.

Stratégies d'intervention :

- ✓ Aussitôt signalés, les comportements de violence ou d'intimidation seront évalués et des mesures de protection seront mises en place, en lien avec le plan d'action de l'école.
- ✓ Dans les cas de manquements majeurs ou répétitifs, les parents seront informés des interventions et seront invités à collaborer avec les intervenants scolaires.
- ✓ Instauration d'un système de dénonciation, confidentiel, afin de dénoncer tout incident relié à la violence et à l'intimidation.
- ✓ Un suivi sera fait avec les victimes et les intimidateurs pour s'assurer du bien-être de tous.
- ✓ Un soutien sera offert aux témoins d'actes de violence ou d'intimidation.

Autres :

- ✓ La politique sera mise à jour régulièrement et adaptée aux nouvelles situations.
- ✓ Les effets de la présente politique seront évalués régulièrement.
- ✓ Plan d'action sur la violence 2018-2019

Ressources :

- ✓ Tel-Jeunes 1-800-263-2266
- ✓ Jeunesse, J'écoute www.jeunessejecoute.ca